



Ce document contient des renseignements essentiels sur le FNB d'actifs mixtes amélioré Hamilton. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec Hamilton Capital Partners Inc. (Hamilton ETFs) à l'adresse etf@hamiltonetfs.com ou au 416-941-9888, ou visitez le www.hamiltonetfs.com.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

CE FNB EST UN ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC) ALTERNATIF. Il peut investir dans des catégories d'actifs ou utiliser des stratégies de placement qui ne sont pas autorisées pour d'autres types d'OPC. Les caractéristiques particulières qui différencient ce fonds des autres types d'OPC consistent notamment en des emprunts pour l'achat de titres de participation supplémentaires, ce qui crée un effet de levier dans le portefeuille. Cet effet de levier sera utilisé conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du FNB, mais dans certaines conditions de marché, il peut accélérer le rythme auquel votre investissement perd de la valeur.

Bref aperçu

Date de création du FNB :	4 avril 2025	Gestionnaire du fonds :	Hamilton Capital Partners Inc.
Valeur totale au 4 avril 2025 :	Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.	Gestionnaire de portefeuille :	Hamilton Capital Partners Inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.	Distributions :	Trimestrielles

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 4 avril 2025)

Symbole boursier :	MIX	Volume quotidien moyen :	Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.
Bourse :	Bourse de Toronto (TSX)	Nombre de jours de négociation :	Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.
Monnaie :	Dollar canadien		

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 4 avril 2025)

Cours du marché :	Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.	Écart acheteur-vendeur moyen :	Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.
Valeur liquidative :	Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.		

Pour obtenir les versions à jour du Bref aperçu, de l'Information sur les opérations et de l'Information sur l'établissement du prix, visitez le www.hamiltonetfs.com

Dans quoi le FNB investit-il?

L'objectif de placement de MIX est de reproduire, dans la mesure où cela est raisonnablement possible et avant déduction des frais, un multiple du rendement d'un indice multi-actifs. Plus particulièrement, le FNB cherche à l'heure actuelle à reproduire 1,25 fois le rendement de l'indice Solactive Hamilton Mixed Asset (ou de tout indice lui succédant).

MIX a recours à l'effet de levier pour réaliser son objectif de placement. L'effet de levier est créé au moyen d'emprunts de fonds ou comme le permettent par ailleurs les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 4 avril 2025. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 4 avril 2025)

Comme il s'agit d'un nouveau FNB, aucun placement n'a encore été effectué.

Répartition des placements (au 4 avril 2025)

Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est d'examiner les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Hamilton Capital Partners Inc. estime que la volatilité de ce FNB est **moyenne**. Comme il s'agit d'un nouveau FNB, le niveau de risque n'est qu'une estimation par Hamilton Capital Partners Inc.

En règle générale, ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Elle n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

Ce FNB n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

**Quel a été le rendement du FNB?**

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB, calculé en fonction de la valeur liquidative du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts du FNB au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Meilleur et pire rendements sur trois mois

Cette section indique le rendement des parts du FNB sur trois mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, à l'instar des organismes de placement collectif, mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB :

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les FNB sont achetés et vendus en bourse au cours du marché. Ce cours peut fluctuer tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote indique le **cours acheteur** et le **cours vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée **écart acheteur-vendeur**.
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans le présent document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À qui le FNB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent une faible volatilité, une croissance à long terme du capital provenant d'une exposition diversifiée aux actions, aux obligations et à l'or
- cherchent à obtenir une exposition avec un effet de levier modéré (~125 %) à un portefeuille multi-actifs de FNB
- sont à l'aise avec un placement qui comporte un risque moyen (c.-à-d., qui sont prêts à accepter les fluctuations des marchés).

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont toutefois des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Les frais du FNB se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opération. Les frais de gestion annuels du FNB correspondent à 0,35 % de sa valeur. Puisque ce FNB est nouveau, les frais d'exploitation et d'opération ne sont pas encore connus.

Le gestionnaire peut, à sa discrétion, choisir de renoncer à une partie des frais de gestion, ce qui entraîne une réduction des frais de gestion facturés au FNB. Si une partie des frais de gestion fait l'objet d'une renonciation, le gestionnaire se réserve le droit de mettre fin à cette renonciation à tout moment, sans préavis aux porteurs de parts ni consentement de ceux-ci. Fort de ce pouvoir d'appréciation, Hamilton ETFs a temporairement réduit les frais de gestion des parts de MIX jusqu'au 30 avril 2026, de sorte que, jusqu'à cette date, les frais de gestion de MIX seront nuls (la « réduction temporaire des frais »). Après le 30 avril 2026, sauf prolongation, la réduction temporaire des frais expirera (sans qu'il soit nécessaire d'en aviser les porteurs de parts ou d'obtenir leur approbation) et les frais de gestion seront appliqués comme il est décrit au paragraphe précédent.

Commission de suivi

Une commission de suivi est une commission permanente. Si un FNB comporte une commission de suivi, celle-ci est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, veuillez communiquer avec Hamilton Capital Partners Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Hamilton Capital Partners Inc.

70 York Street, Suite 1520
Toronto, ON M5J 1S9

Téléphone : 416.941.9888
Courriel : etf@hamiltonetfs.com
Site Web : www.hamiltonetfs.com